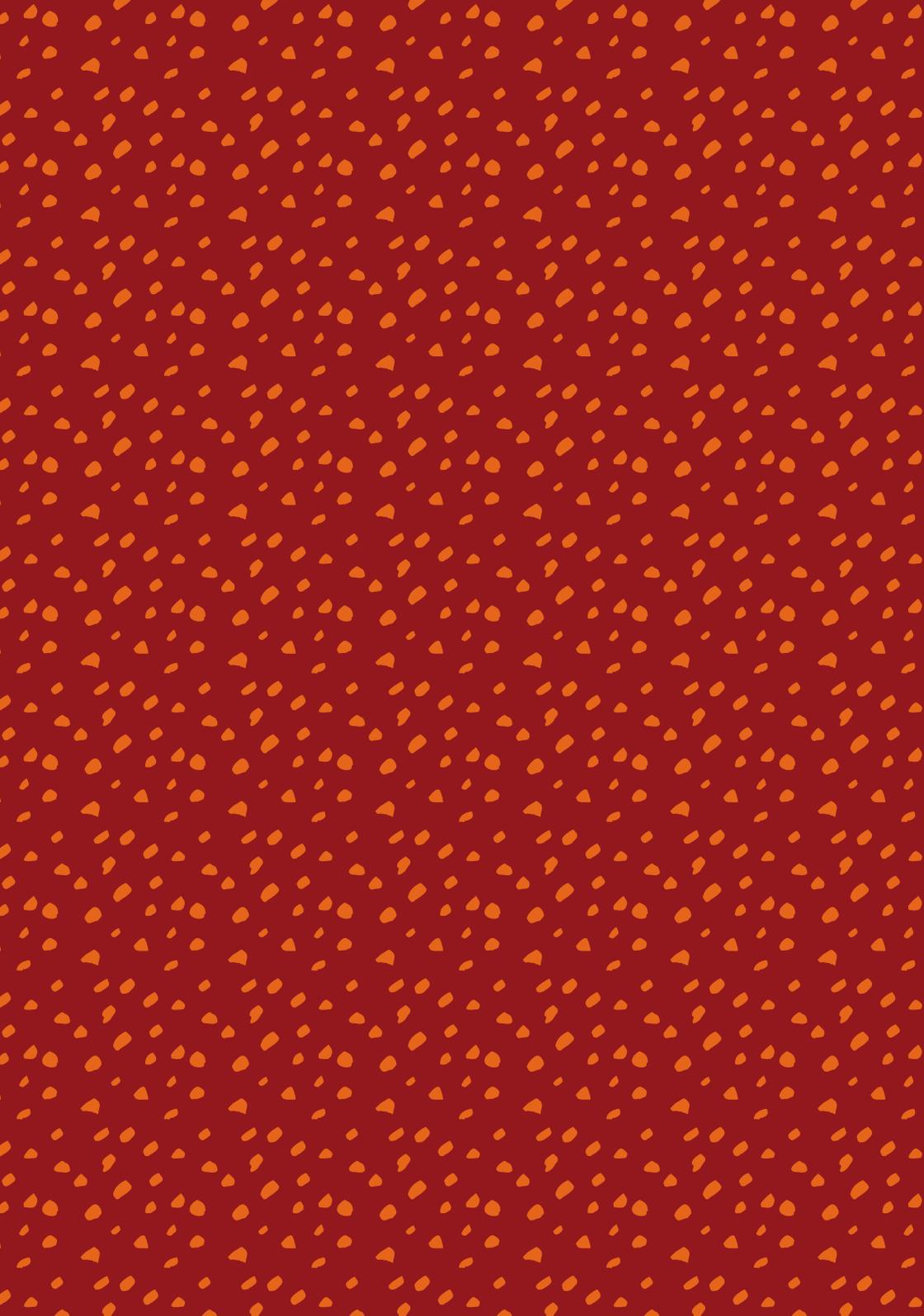


PANORAMA des DYNAMIQUES ASSOCIATIVES en Nouvelle-Aquitaine



Abstract



Lors de sa séance plénière du 4 juillet 2017, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESER) de Nouvelle-Aquitaine a validé le rapport consacré à la place et au rôle des associations dans les territoires de cette grande région.

La mise en œuvre de ce travail a été confiée à la commission « *Vie sociale, culture et citoyenneté* » en octobre 2016. L'audition pendant neuf mois d'une quarantaine d'interlocuteurs institutionnels, professionnels et personnalités engagés dans le secteur associatif a étayé et enrichi les réflexions et analyses de l'assemblée socioprofessionnelle.

Les objectifs du CESER étaient de cerner les principales évolutions et problématiques générales du monde associatif, d'identifier ses enjeux spécifiques en région dont ceux liés à la mobilisation des ressources. Il s'agissait aussi de mesurer la prise en compte du fait associatif dans les politiques publiques en région et de mettre en évidence le rôle des associations en termes de démocratie et de citoyenneté, d'emploi, d'innovation dans les territoires.

Ce document est un condensé du rapport dont la version intégrale est accessible en ligne à l'adresse suivante :

ceser-nouvelle-aquitaine.fr
rubrique **Avis et rapports 2017**

Le fait associatif en Nouvelle-Aquitaine, Mieux le connaître pour mieux le reconnaître

Les données statistiques disponibles relatives au fait associatif sont relativement récentes et donnent plutôt des estimations, tant le phénomène associatif est mouvant et reste difficile à cerner, en particulier s'agissant du nombre total d'associations et du nombre de bénévoles. Toutefois, l'antériorité des travaux conduits maintenant depuis une quinzaine d'années permet de mieux mesurer les évolutions et tendances de la dynamique associative.

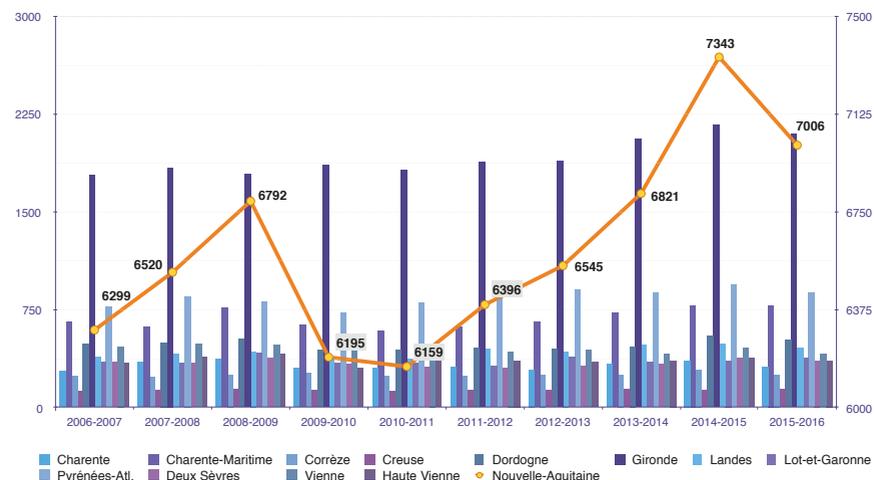
Ce rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine s'appuie à la fois sur les travaux de l'association **Recherches & Solidarités**, sur ceux du Laboratoire d'économie de la Sorbonne dirigés par Madame Viviane TCHERNONOG et sur les résultats de la dernière enquête (2013) conduite par l'INSEE.

Certaines des données présentées à l'échelle régionale, concernant en particulier le poids économique du secteur associatif, reposent sur des évaluations à partir des chiffres tirés de l'enquête nationale INSEE.

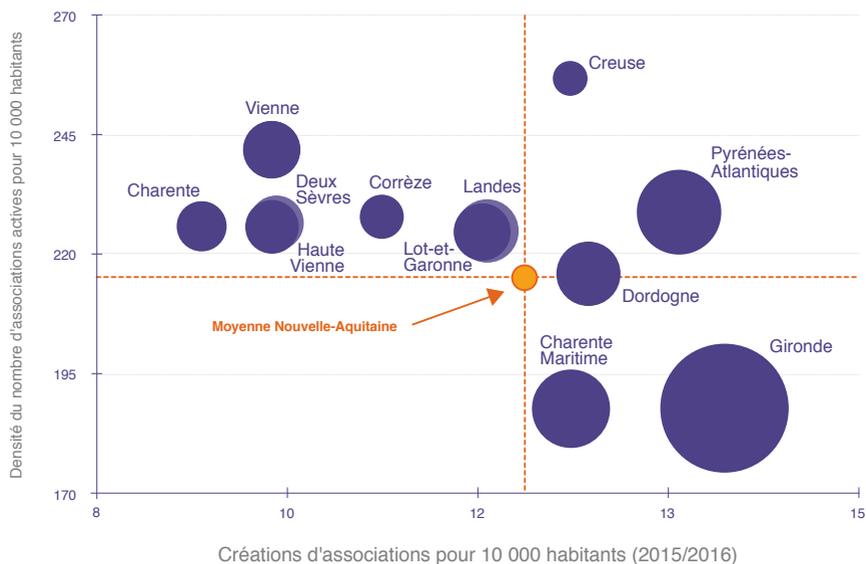
Combien d'associations en Nouvelle-Aquitaine ?

On estime entre 120 000 et 130 000 le nombre d'associations actives à l'échelle de la grande région. Cela équivaut à 10% du nombre d'associations actives au plan national.

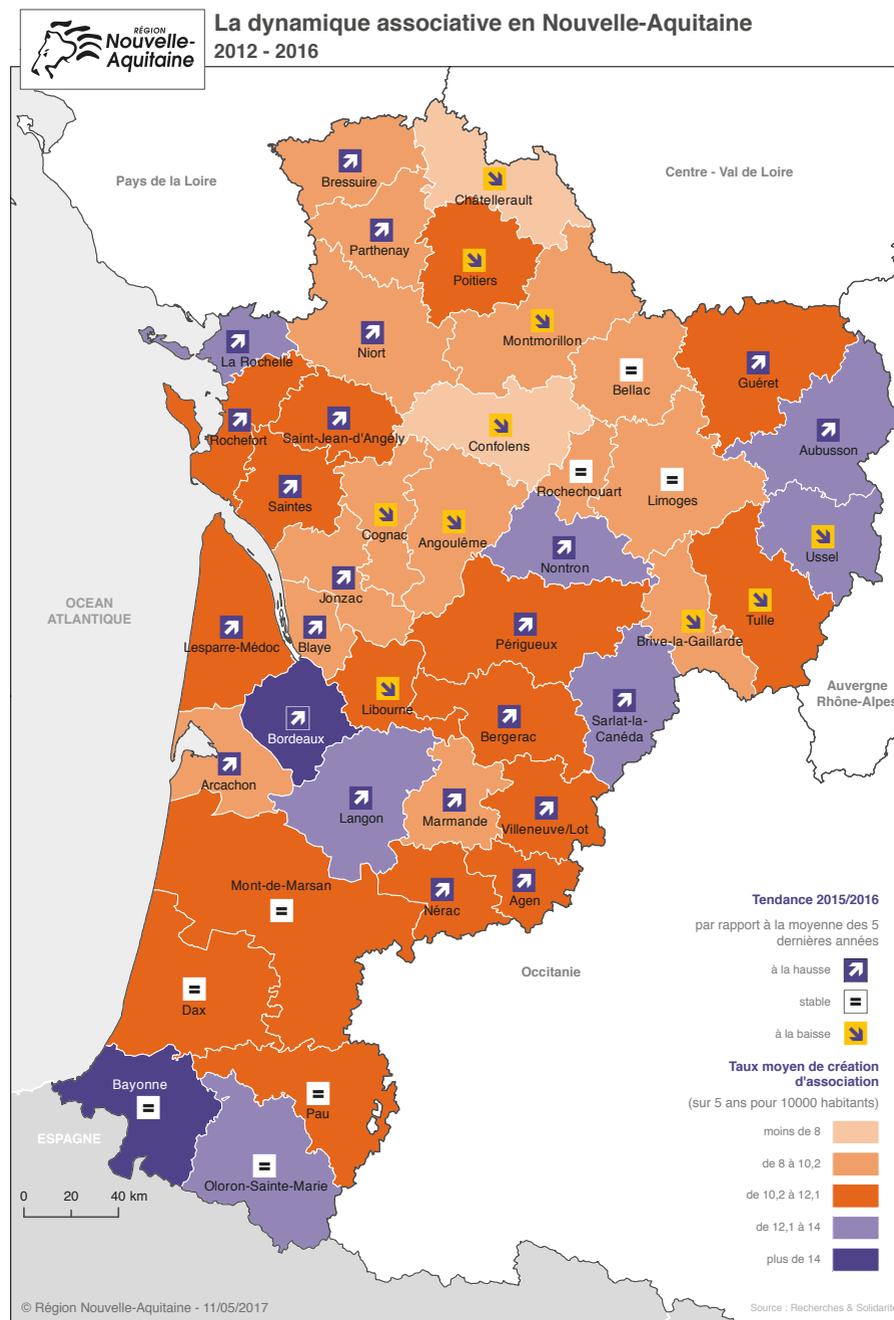
Au cours de la décennie passée (2007-2017), 6 600 associations ont été créées en moyenne chaque année.



Rapportée au nombre d'habitants, la densité associative oscille entre 203 et 224 associations pour 10 000 habitants en moyenne régionale. Relativement élevée dans certains départements ruraux (Creuse notamment), elle est plus faible en Gironde ou en Charente-Maritime.



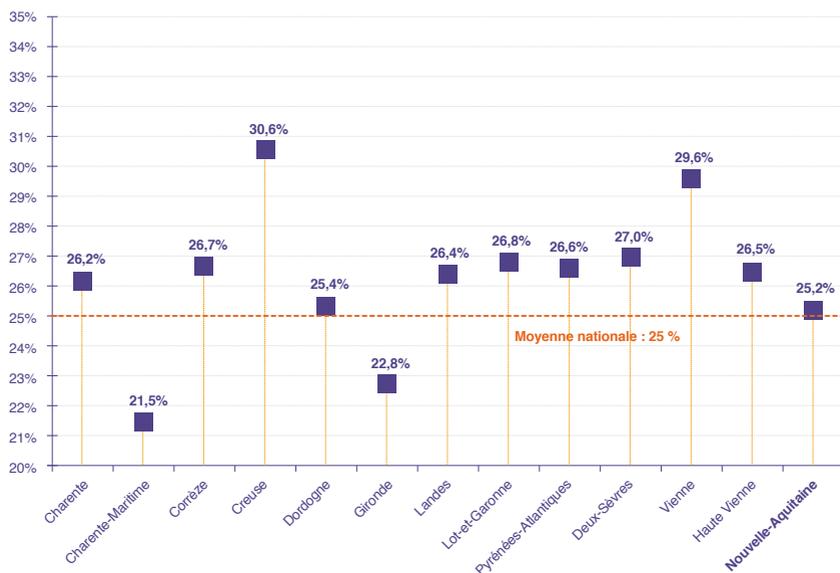
Toutefois, la dynamique récente de création d'associations apparaît plus soutenue dans les départements les plus peuplés (Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Charente-Maritime) et dans une moindre mesure en Dordogne et en Creuse. Cette dynamique s'alimente de l'accroissement démographique et du développement des besoins dans les territoires les plus attractifs. Pour ceux dont l'attractivité est moindre, cette dynamique s'explique à la fois par la disparition de certains services publics, l'affirmation de besoins sociaux (ex : liés au vieillissement) ou par le caractère incitatif de politiques publiques locales de soutien à la vie associative.



Une activité bénévole qui reste soutenue en région

Le nombre de bénévoles en Nouvelle-Aquitaine est estimé entre 1,2 et 1,3 million, soit le quart de la population régionale de 15 ans et plus.

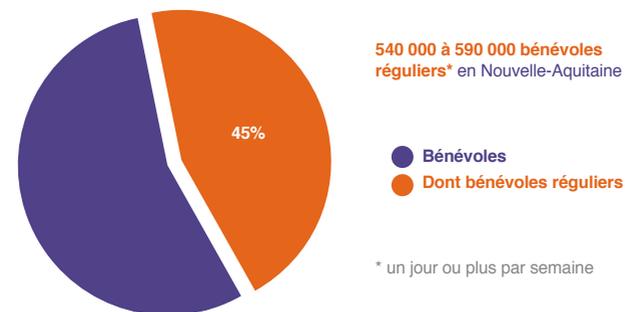
Ce taux atteint ou dépasse les 30% dans certains départements tels que la Creuse ou la Vienne.



Le bénévolat associatif, un engagement trop souvent sous-estimé

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de bénévoles assurant une activité régulière (au moins une fois par semaine) auprès d'une ou plusieurs associations est estimé entre 540 000 et 590 000, soit environ 45% du nombre total de bénévoles et 11% à 12% de la population régionale de 15 ans et plus.

Le temps bénévole consacré aux activités associatives dans notre région représente 100 à 110 millions d'heures chaque année. Si l'on devait convertir ce temps d'activités bénévoles en équivalent-emploi, cela représenterait entre 60 000 et 66 000 emplois.

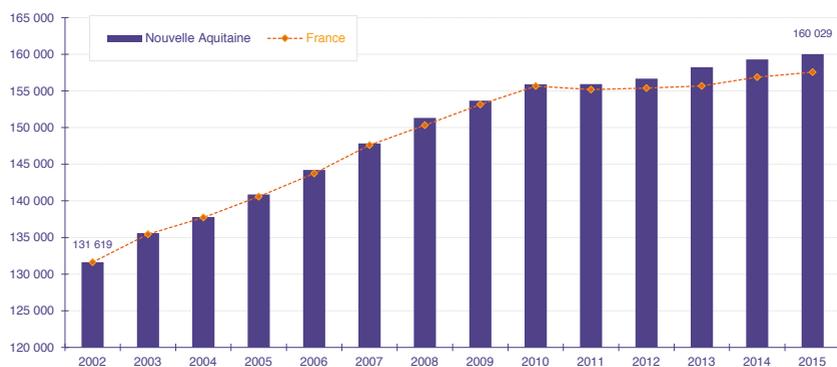


Les associations, créatrices et gestionnaires d'emplois en Nouvelle-Aquitaine

Ces employeurs associatifs mobilisent plus de 160 000 salariés sur l'ensemble du territoire régional (dont plus du quart en Gironde) et pèsent un peu plus de 10 % de l'ensemble de l'emploi salarié privé en Nouvelle-Aquitaine. Dans certains départements, leur poids est encore plus élevé (16,5 % en Creuse, 12,3 % dans la Vienne, 12 % en Pyrénées-Atlantiques...).

Entre 2000 et 2016, le secteur associatif a contribué à la création nette de + 38 000 emplois (soit + 1,8 % en moyenne annuelle) dans la région.

Au niveau régional, on compte plus de 16 000 établissements associatifs employeurs. Ces derniers représentent près de 80 % des employeurs de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine et mobilisent 71 % des salariés de ces acteurs pour la nouvelle région.



Source : ACROSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. La courbe nationale est construite en tendance, à partir de l'année 2002, pour être comparée à l'histogramme de la région.

Au cours des années récentes, c'est en Gironde, en Haute-Vienne, dans les Deux-Sèvres et dans les Landes que la création d'emplois associatifs a été la plus soutenue.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de la moitié des emplois associatifs (60 %) sont concentrés dans le secteur social, médico-social et sanitaire, particulièrement présent dans certains départements ruraux (Creuse, Dordogne, Lot-et-Garonne, Charente, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze) et/ou à travers certains segments d'activité spécifiques tels que l'aide à domicile et l'accueil médicalisé des personnes âgées (Creuse, Lot-et-Garonne, Corrèze, Charente, Vienne, Haute-Vienne...). L'action sociale sans hébergement se retrouve préférentiellement dans les territoires les plus urbanisés (Gironde, Charente-Maritime).

Les emplois en direction des populations en situation de handicap sont caractéristiques dans plusieurs départements de la Nouvelle-Aquitaine : Charente, Corrèze, Dordogne, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.

Les emplois associatifs dans le secteur sanitaire (5,5 % du total) sont plus représentés dans les Landes, la Corrèze, la Gironde et en Haute-Vienne.

Les activités d'enseignement et de formation (10,5 % des emplois associatifs régionaux) occupent une place plus importante en Haute-Vienne, dans les Pyrénées-Atlantiques et dans la Vienne.

Les emplois associatifs dans les activités sportives sont relativement plus nombreux dans les Landes et en Gironde (respectivement 7,5 % et 6,6 % pour une moyenne régionale : 4,9 %).

Le secteur culturel occupe 3,3 % du total des emplois associatifs à l'échelle de la grande région, avec une présence plus marquée principalement dans des départements dotés d'une ou plusieurs agglomérations (Gironde, Vienne, Haute-Vienne, Charente-Maritime mais aussi Deux-Sèvres).

Les « autres activités » comprennent par exemple les associations agissant dans le champ du développement économique et/ou de l'emploi. Celles-ci sont plus représentées dans les Deux-Sèvres, en Charente-Maritime, dans les Landes et en Lot-et-Garonne.

les associations, un poids économique non négligeable dans notre région

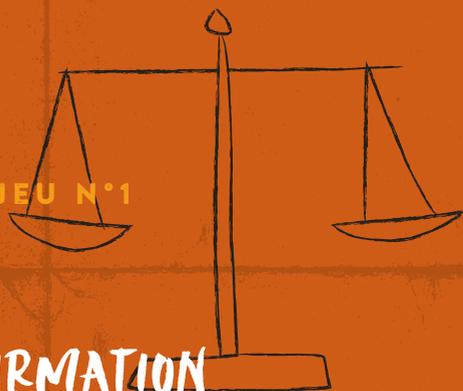
Le poids économique des associations reste difficile à évaluer. D'après les enquêtes menées au plan national (cf. enquête INSEE sur les associations), le budget global des associations équivaut à 104 milliards d'euros, reposant à plus de 90 % sur les associations employeuses. Le budget moyen est de 80 000 €, masquant de profondes disparités (de 9 000 € en moyenne pour les associations sans salarié à 564 000 € pour les associations avec salariés).

Une estimation a été réalisée pour la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de ce travail. Elle aboutit à un budget global de 10 milliards d'euros (dont 3,2 milliards d'euros de masse salariale), directement et principalement réinjectés dans l'économie locale. Cela représente plus de 4 % du PIB régional.



LES ENTEUX

ENJEU N°1



L’AFFIRMATION D’UN DROIT ET DE SA RECONNAISSANCE



La liberté d’association et les droits qui lui sont associés constituent un enjeu de citoyenneté et l’une des conditions d’un bon fonctionnement démocratique dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine, au plus près des habitants.

Héritier du siècle des Lumières et de la Révolution Française, le droit d’association s’est construit dans la durée et au prix de différents combats en faveur des droits civils et politiques.



Pierre WALDECK-ROUSSEAU, Ministre de l’Intérieur sous le gouvernement de Léon GAMBETTA, est le père de la loi du 1^{er} juillet 1901, au terme de quarante ans d’un difficile travail législatif.

Ce droit a progressivement été reconnu au plan international : Déclaration Universelle des Droits de l’Homme et du Citoyen, reprise dans le Pacte international des droits civils et politiques, Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales, Charte européenne des droits fondamentaux...

Malgré cela, la liberté et le droit d’association ne sont pas à l’abri de restrictions ou de remises en cause selon l’équilibre des forces politiques et sociales du moment.

NOTRE PROPOSITION

→ L’organisation d’un événement régional annuel, qui tout en célébrant la liberté d’association et son histoire, permettra de présenter et d’échanger sur les dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine.





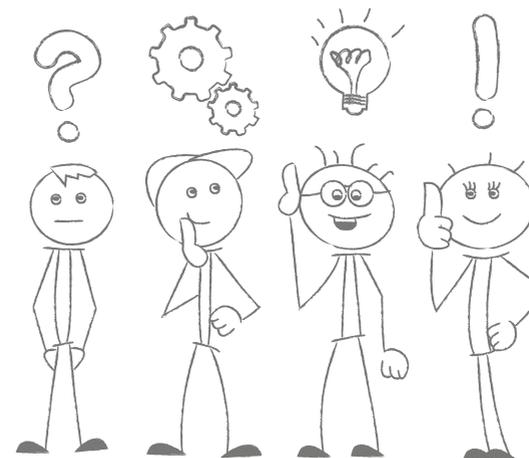
ENJEU N°2

LA CONNAISSANCE DU FAIT ASSOCIATIF EN NOUVELLE-AQUITAINE

La connaissance du fait associatif en région constitue un enjeu majeur, à la fois pour permettre de mieux en saisir les **expressions territoriales** mais aussi comme facteur **d'aide à la décision** pour les pouvoirs publics et pour les acteurs associatifs eux-mêmes. Cette connaissance recouvre aussi bien le suivi du nombre d'**associations actives**, l'estimation du nombre de **bénévoles**, la connaissance des pratiques en matière de bénévolat que la mesure de l'évolution de l'**emploi associatif** et de ses caractéristiques en région, ou encore l'approche des **impacts économiques et sociaux** de l'activité associative dans les territoires... Dans le cadre de ce travail, en partenariat avec le réseau associatif *Recherches & Solidarités** et le *Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine**, le CESER contribue avec le Conseil régional au déploiement d'une déclinaison régionale de l'enquête sur l'opinion des responsables associatifs.

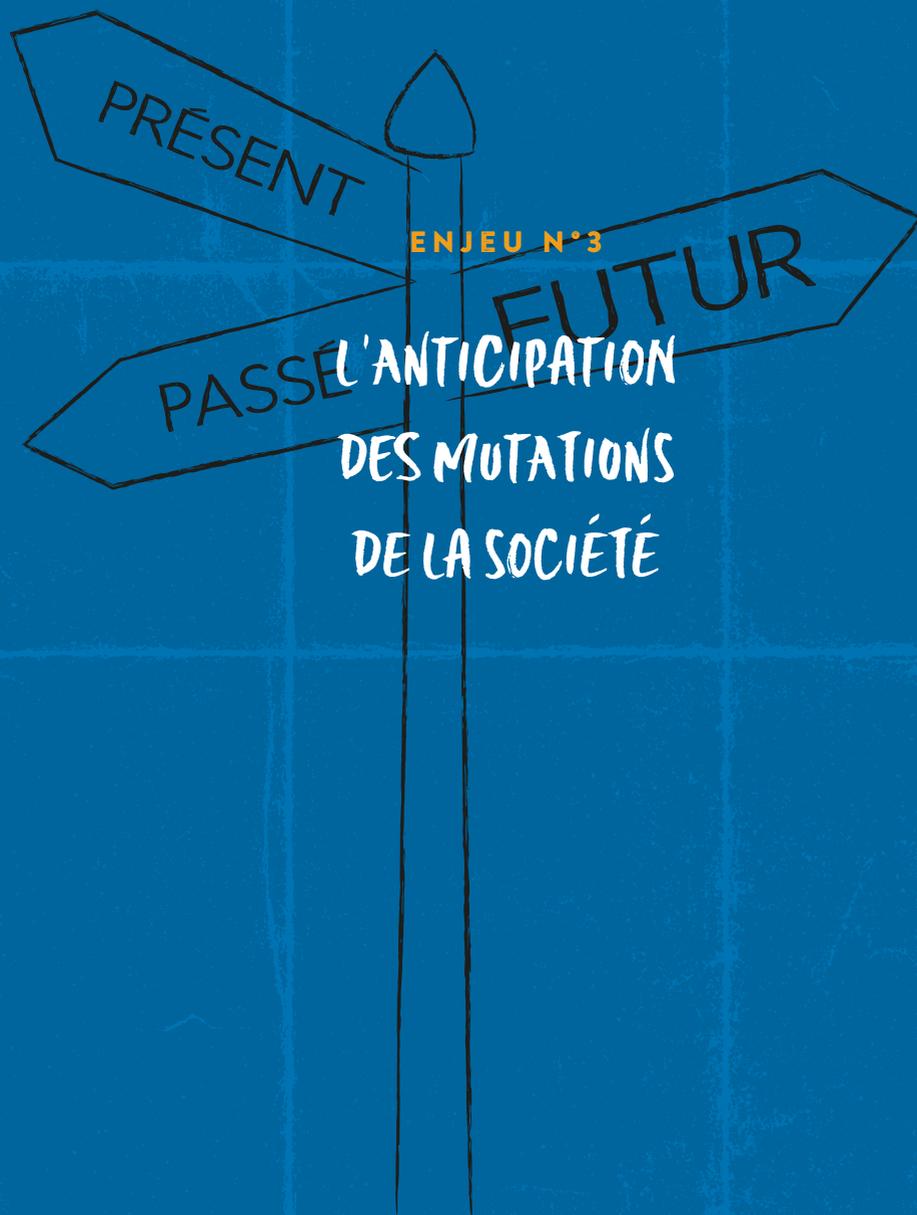
NOTRE PROPOSITION

➔ La mise en place d'un **système d'observation en continu de la vie associative**, tant quantitatif que qualitatif, impliquant les acteurs associatifs en région.



*<http://www.recherches-solidarites.org/>

*<https://lemouvementassociatif.org/lma-nouvelle-aquitaine-plaquette-de-presentation/201702/>



Le monde associatif est pleinement concerné par les grandes mutations d'une société en transition. Il peut en subir les conséquences tout comme jouer un rôle **précurseur** dans la construction de réponses collectives.

Ces mutations se caractérisent notamment :

- par un nouveau **rapport de l'individu au collectif**, qui a des effets sur l'engagement bénévole,
- par l'émergence de nouveaux modes de « faire ensemble » ou **communautés d'action** eu égard au fonctionnement associatif traditionnel,
- par la transition démographique avec le **vieillessement** de la population,
- par une **transition numérique** qui transforme la société en profondeur
- par la **marchandisation** de la société qui touche des pans entiers de « biens communs » et de l'activité associative.

Pour les associations, cet enjeu pose la question de leur capacité à :

- **répondre aux défis sociétaux** et à innover en conséquence,
- s'adapter à l'évolution des **formes d'engagement et d'action collective**,
- s'organiser pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets,
- générer des **dynamiques d'alliance et de coopération** avec d'autres acteurs publics et privés...

NOS PROPOSITIONS

➡ L'accompagnement d'une démarche de réflexion et d'échanges sur la **prospective associative**, en s'appuyant sur les travaux de la FONDA* et sur les recherches en sciences sociales.

➡ L'accès des acteurs associatifs aux dispositifs **d'aides à la transition numérique** prévus dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), en réponse aux besoins sociaux des territoires.

* La FONDA est le laboratoire d'idées du monde associatif
fonda.asso.fr





ENJEU N°4

DIALOGUE CIVIL ET CADRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

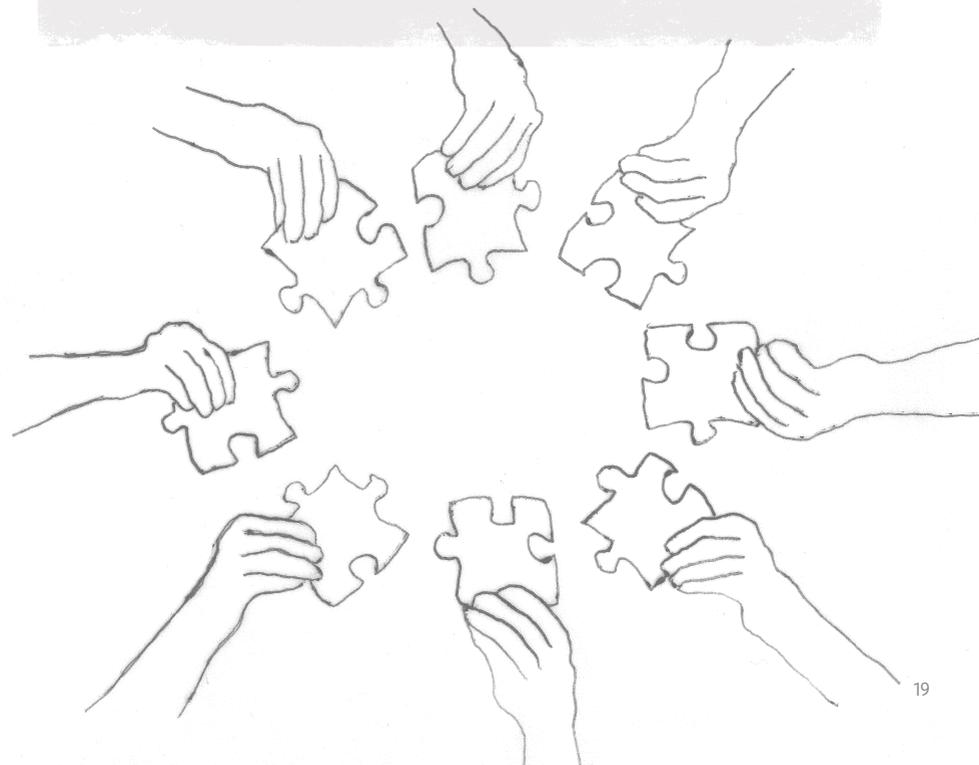
La reconnaissance du rôle spécifique des associations face aux défis d'une société en mutation revient à interroger les **modalités** de cette reconnaissance par la puissance publique, en considérant les caractéristiques du fait associatif :

- L'exercice de la liberté d'association, de la citoyenneté et du lien social.
- L'expression d'une action collective émanant de la société civile et répondant à une **mission d'intérêt général** complémentaire à celle des pouvoirs publics.
- La réalisation de missions d'intérêt public, par délégation de service public et/ou pour combler la défaillance de services publics.
- La construction de **réponses alternatives** à des besoins sociaux émergents.

L'objectif est aussi d'établir un cadre de **confiance** entre associations et pouvoirs publics en région.

NOS PROPOSITIONS

- ➔ La déclinaison régionale de la charte d'engagements réciproques, entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs.
- ➔ L'inscription de la politique de soutien au secteur associatif dans le cadre des travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.



ENJEU N°5

LA CITOYENNETÉ ACTIVE PAR LE BÉNÉVOLAT



En Nouvelle-Aquitaine, près de 90 % des associations actives fonctionnent exclusivement grâce au bénévolat. Dans notre région, 10 % à 12 % de la population de 15 ans et plus est impliquée de manière régulière dans le fonctionnement d'une ou plusieurs associations.

Parmi eux, 540 000 à 590 000 bénévoles néo-aquitains s'impliquent de manière régulière dans le fonctionnement d'une ou plusieurs associations.

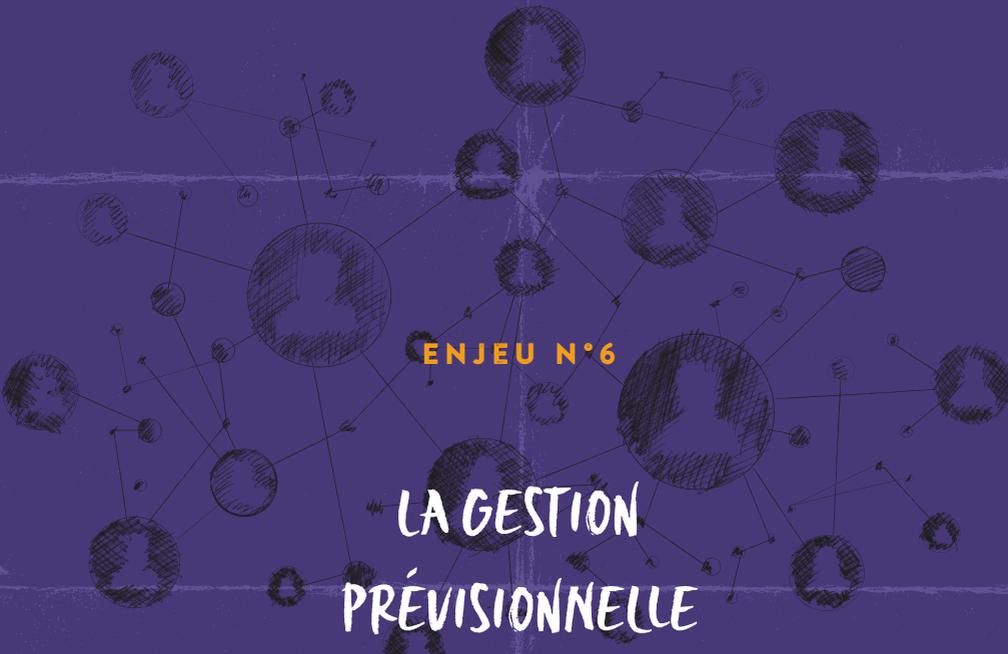
Cette ressource bénévole représente l'équivalent de plus de 60 000 emplois à plein temps. La mobilisation et la fidélisation des bénévoles, de même que le renouvellement des dirigeants bénévoles, restent des préoccupations essentielles des responsables associatifs. Pour les associations, il s'agit non seulement de recruter des bénévoles disponibles mais aussi, et de plus en plus, compétents.

Cette exigence s'explique par la professionnalisation accrue de l'activité des associations en raison des évolutions de la demande sociale et de la complexification des relations avec les autorités publiques.

Elle va de pair avec l'évolution des motivations individuelles des bénévoles, marquée par un niveau d'exigence plus élevé et par un investissement plus volatil ou dispersé. Parmi ces motivations, on voit s'affirmer des attentes en termes de formation, d'acquisition de compétences et de reconnaissance sociale par l'engagement associatif. Accéder à des responsabilités et la perspective d'une relance professionnelle constituent d'autres motifs d'engagement et de satisfaction qui progressent parmi les bénévoles associatifs.

NOS PROPOSITIONS

- ➔ Le développement en région de l'information et la sensibilisation des jeunes sur les différentes formes de bénévolat.
- ➔ Le renforcement de la formation des bénévoles, notamment dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).
- ➔ L'élargissement de ce fonds par la contribution d'autres collectivités territoriales, afin d'inciter à la formation de bénévoles issus de publics défavorisés.
- ➔ Le déploiement de formules de « mentorat » ou de formation à la prise de responsabilité par des pairs.
- ➔ Le développement du mécénat de compétences, en favorisant les partenariats entre associations et entreprises et la sensibilisation de ces dernières à sa promotion.
- ➔ La mise en place des dispositions législatives relatives au congé de formation et au compte d'engagement citoyen en communiquant auprès des entreprises et des fédérations professionnelles.



ENJEU N°6

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

Avec 9 % des établissements employeurs, 10 % des salariés et 7 % de la masse salariale du secteur privé, les employeurs associatifs ont à relever le défi de la « richesse humaine ». Or, une très large majorité des emplois associatifs sont des emplois féminins, marqués par une relative précarité due à l'importance des temps partiels, des contrats à durée déterminée et des emplois aidés.

Dans certains métiers, ces caractéristiques se conjuguent avec des problématiques de vieillissement du personnel et/ou d'usure professionnelle, générant des difficultés de renouvellement des ressources humaines. Les mutations de la société renforcent en outre des besoins de montée en compétences et de qualification des salariés, d'organisation du travail et de mutualisation de l'emploi.

Ce contexte ne fait que souligner l'importance pour les associations employeuses de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), aussi bien à l'échelle de chaque association, qu'à l'échelle collective (sectorielle, intersectorielle, territoriale). Ces enjeux sont au cœur des compétences confiées aux Régions, que ce soit en matière d'aide aux entreprises que de formation professionnelle continue ou de développement de l'emploi.

NOS PROPOSITIONS

- ➔ Le soutien des employeurs associatifs en ingénierie « ressources humaines », pour faciliter le maintien ou le développement de l'emploi, la GPEC, l'organisation du travail et l'amélioration de la qualité de vie au travail. Ce soutien doit s'appuyer à la fois sur le Dispositif Local d'Accompagnement et sur les dispositifs d'aides au conseil existantes (publiques ou relevant des organismes paritaires collecteurs agréés).
- ➔ La révision du régime régional de l'aide à l'emploi associatif, en cohérence avec les mesures de soutien territorial, notamment en faveur de la création d'un premier emploi recouvrant une fonction structurante pour les associations poursuivant un objectif d'intérêt général.
- ➔ L'encouragement à la mutualisation de ressources humaines, notamment dans le cadre de démarches territorialisées, quel que soit le statut de l'employeur, en s'appuyant sur les groupements d'employeurs ou sur les têtes de réseaux associatives.
- ➔ Le développement de l'apprentissage, en améliorant l'accès aux aides existantes et l'appui à la formation des tuteurs.
- ➔ L'accompagnement de la formation continue et le conseil en évolution professionnelle des salariés associatifs, en partenariat avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).
- ➔ La visibilité et l'appropriation des connaissances sur l'évolution des emplois associatifs et des compétences, dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional de l'Emploi et des Formations.

ENJEU N°7

LA SÉCURISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS ET LA DIVERSIFICATION DES FINANCEMENTS PRIVÉS

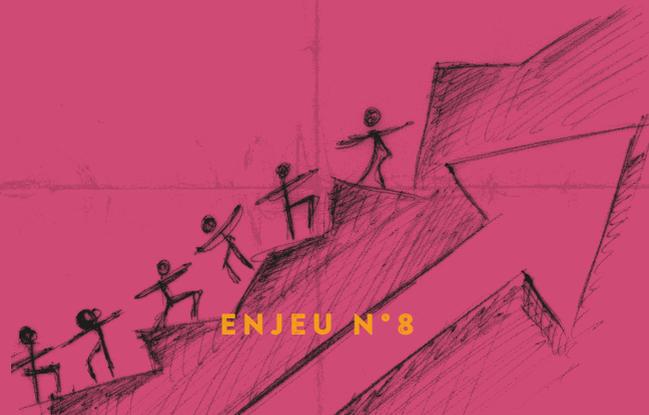


Malgré l'accroissement du budget global des associations (104 milliards d'euros au plan national, environ 10 milliards d'euros en Nouvelle-Aquitaine), de profondes transformations sont intervenues dans la structure des ressources financières du monde associatif, avec la modification des modalités de financement public et la baisse des subventions. En parallèle, les ressources liées à la commande publique associées aux recettes d'activités privées, à la diversification et à l'hybridation des autres formes de financement (dons, mécénat, financement participatif...) sont devenues des modes de financement de plus en plus fréquents.

Ces évolutions confirment les tendances simultanées de désengagement de l'État et de marchandisation des activités, plaçant les acteurs associatifs soit en situation de sous-traitance de missions de service public ou bien en situation de concurrence accrue. Elles ont eu pour effet une fragilisation des associations de taille intermédiaire, plus particulièrement des petits employeurs associatifs, confrontés à des problématiques de fusion ou de restructuration de leur activité.

NOS PROPOSITIONS

- ➔ Le maintien de la subvention comme mode de financement privilégié des associations, conformément aux principes de la Charte d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif.
- ➔ L'application plus systématique du conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens, permettant d'inscrire le financement public dans la durée.
- ➔ Le soutien préférentiel aux têtes de réseau associatives et aux associations de taille intermédiaire.
- ➔ La création d'un fonds d'investissement régional public/privé, pour favoriser l'émergence de projets territoriaux d'innovation sociale portés par des acteurs associatifs en partenariat avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- ➔ La promotion du mécénat, dont le mécénat de compétences, auprès des entreprises et de leurs réseaux, avec la création d'un « club régional du mécénat ».
- ➔ La création d'un portail d'informations régional collaboratif, consacré aux différents dispositifs de financement de la vie associative en région.
- ➔ La reconnaissance du « compte 8 » (Apports en nature et valorisation du bénévolat) dans le budget des associations sollicitant un financement public en région.



ENJEU N°8

LA STRUCTURATION ET L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALES PAR LA MUTUALISATION ET LA COOPÉRATION

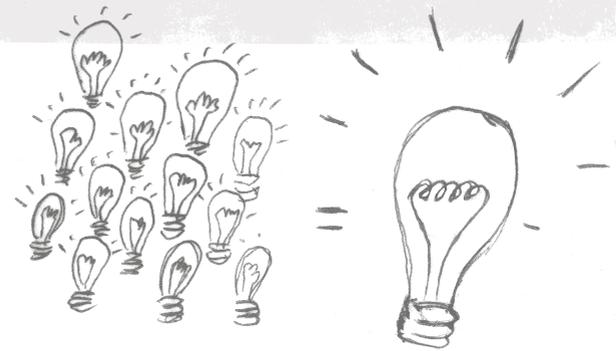
Les mutations de la société d'une part, des cadres institutionnels d'autre part et des modalités de soutien des pouvoirs publics obligent les associations à **repenser** leurs modes d'organisation, de mise en œuvre de leurs projets, en termes de **restructuration**, de **mutualisation des ressources** et de **coopération** avec d'autres acteurs des territoires. Depuis ces dernières années, de **nouvelles initiatives** et dynamiques collaboratives de construction de projets collectifs territoriaux ont vu le jour.

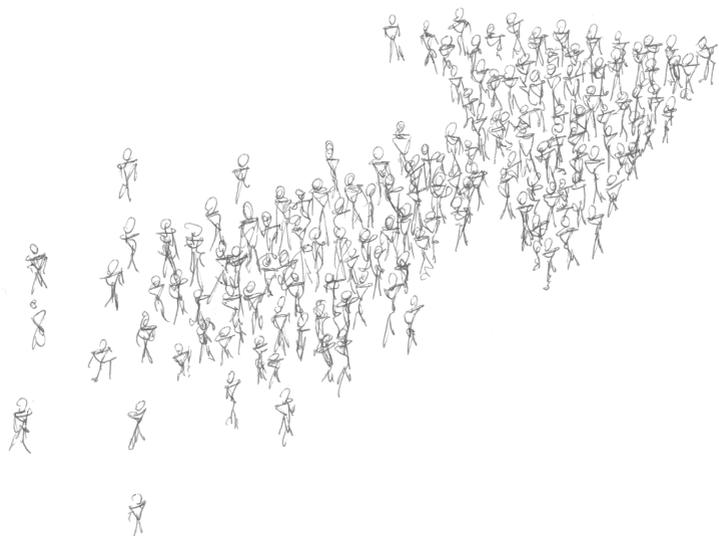
Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), tout comme les « Tiers lieux » et autres espaces de « coworking » offrent des illustrations de démarches de mutualisation (de ressources et/ou de projets) et de coopération, non seulement entre associations mais plus largement avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire ou du développement dans les territoires concernés.

Ces dynamiques sont souvent porteuses d'innovation sociale et, par le **décloisonnement** des pratiques ou des expériences, génératrices de projets qui n'auraient sans cela jamais vu le jour.

NOS PROPOSITIONS

- ➔ Le soutien aux démarches de **mutualisation et de coopération**, dès leur phase d'**impulsion**, par exemple dans le cadre des PTCE retenus par l'État mais sans se limiter à ces derniers.
- ➔ La mise en place d'un dispositif favorisant l'**émergence** d'initiatives territoriales, en préfiguration de PTCE, sous la forme de « Pôles Territoriaux de Coopération et d'Innovation Sociale », éventuellement en lien avec la nouvelle politique contractuelle du Conseil régional.





EN CONCLUSION...

Au cœur des mutations de notre société, les associations constituent un mode d'action collective qui reste très présent dans les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Elles jouent un rôle important dans l'expression de la vie démocratique, dans l'animation et dans l'innovation sociale par et pour les habitants, en réponse à l'évolution des besoins sociétaux.

Le travail résumé dans ce document a vocation à contribuer à une meilleure reconnaissance de ce rôle et à amener les pouvoirs publics en région à mieux soutenir les acteurs associatifs, au bénéfice de l'intérêt général et dans le respect de leur indépendance.

Au regard de la place spécifique du monde associatif, et avec lui de tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans notre société en pleine transformation, il est nécessaire de compléter l'action des pouvoirs publics sans s'y substituer, d'offrir des alternatives au modèle marchand sans être prisonnier de sa logique, d'être pleinement acteurs de la promotion et de la valorisation de « biens communs » au plus près des citoyens et des territoires.

Illustration de couverture :
Flo, M (atelier.de.flo.08.over-blog.com)
Illustrations, conception & réalisation : Kymzo Design
Impression : PG Édition

CESER
R É G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE



SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis

CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne

Comédie - CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr
